Paris, le 10 septembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renouvellement des instances dirigeantes de l'AMF : les candidatures validées par la Commission électorale statutaire

Conformément au mandat qui lui avait été donné par le Bureau, en application de l'article 8, alinéa 5 des statuts, la Commission électorale s'est réunie ce jour sous la présidence d'André LAIGNEL, premier vice-président délégué de l'AMF, et de Guy GEOFFROY, vice-président de l'AMF, maire de Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), président de l'Association des maires de Seine-et-Marne.

La Commission a procédé à la vérification de la validité des candidatures aux trois scrutins statutaires prévus pour renouveler les instances de l'AMF (présidence, Bureau et Comité directeur), lors de son prochain Congrès en novembre 2026.

Les décisions ont été prises à l'unanimité des membres de la Commission présents **(1)**.

La Commission a validé d'une part, les deux candidatures à la présidence de l'Association qui lui ont été soumises, présentées ici par ordre alphabétique du patronyme du candidat :
• celle de Monsieur Philippe LAURENT, maire de Sceaux (92), qui a recueilli 13 parrainages,
• celle de Monsieur David LISNARD, maire de Cannes (06), qui a recueilli 106 parrainages **(2)**.

La Commission a validé, d'autre part, la liste des candidats au Bureau de l'Association qui lui a été soumise, à savoir la liste d'union avec David Lisnard et Jean-François Debat, présentée par Monsieur David LISNARD, maire de Cannes (Alpes-Maritimes), et Monsieur Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse (Ain).

Consulter la liste des candidates et candidats au Bureau

La Commission a validé, enfin, la liste d'union avec David Lisnard et Jean-François Debat, pour le Comité directeur, présentée par Monsieur David LISNARD, maire de Cannes (Alpes-Maritimes), et Monsieur Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse (Ain).

Consulter la liste des candidates et candidats au Comité Directeur

L'intégralité de ces candidatures sont disponibles sur le site Internet de l'AMF : www.amf.asso.fr

Le scrutin se déroulera du lundi 23 novembre 2026, à partir de 17h, au mercredi 25 novembre 2026 jusqu'à 13h.

Les résultats seront annoncés aux Congressistes pour le 108e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se réunira du 23 au 26 novembre.

(1) Les membres de la Commission :

- **André Laignel**, premier vice-président délégué de l'AMF, co-président de la Commission électorale
- **Guy Geoffroy**, vice-président de l'AMF, maire de Combs-la-Ville (77), président de l'Association des maires de Seine-et-Marne, co-président de la Commission électorale
- **Edmond Jorda**, maire de Sainte-Marie-La-Mer, président de l'Association des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées Orientales
- **Marielle Muret-Baudoin**, maire de Noyal sur Vilaine, présidente de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité d'Ille-et-Vilaine
- **Olivier Peverelli**, maire du Teil, président de l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche
- **Brigitte Segard**, maire de Soueich, présidente de l'Association des maires et présidents de communautés de la Haute-Garonne

(2) Pour être recevables, les candidatures à la Présidence de l'Association doivent recueillir au minimum onze parrainages de membres du Bureau, du Comité Directeur ou parmi les présidents d'Association départementale de maires (règlement électoral validé le 16 juin 2026 en application de l'article 8, alinéa 6 des statuts).

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr